



Procès-verbal

Mardi 21 février 2019 à 20h00

Centre communal de Dully

La dixième séance du Conseil intercommunal de Région de Nyon (législature 2016-2021) est ouverte par *Valérie Jeanrenaud, Présidente*. L'enregistrement des présences a été effectué. La Présidente remercie les délégués et déléguées, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie également la commune de Dully d'accueillir cette assemblée.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que 41 communes sont présentes, représentant un total de 111 voix. Pour le préavis DISREN à l'ordre du jour, il faudra compter avec 37 communes présentes, ce qui représente un total de 105 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau a modifié l'ordre du jour car il y a désormais deux membres qui seront élus à la Commission de Gestion et non plus qu'un seul.

Une petite remarque provient de l'assemblée, qui demande le résumé des préavis au CoDir. *Valérie Jeanrenaud* procède au vote sur cette modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté par l'unanimité

3) Communications du Bureau du Conseil intercommunal

La Présidente informe que le Bureau a reçu deux démissions à la commission de Gestion: *Yvan Bucciol (délégué CC, Prangins)* et *Mario-Charles Pertusio (délégué CC, Eysins)*. *M. Bucciol* est également démissionnaire en tant que délégué communal du conseil intercommunal.

Le Bureau informe que la SEIC propose désormais gratuitement un wifi mobile pour les séances du Conseil intercommunal. Les communes ayant des salles sans wifi peuvent désormais accueillir.

4) Assermentations

La Présidente invite les délégués qui n'ont pas été assermentés à venir sur le devant de la salle. Elle assermente *Guy Humbert (suppléant CC, Marchissy)*, *Florence Pernet (suppléante*



Région de Nyon

municipale, Dully), Bruno Dard (suppléant municipal, Signy), Laurent Pasche (suppléant communal, Saint-George), Syfrig Harold (suppléant CC, Grens).

5) Election de deux membres à la Commission de Gestion

Il y a quatre candidatures en tout : *Alison Rollini (déléguée CC, Chavannes-des-Bois), Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins), Rupert Schildböck (délégué CC, Gland) et Damien Richard (suppléant CC, Longirod).*

La Présidente demande aux scrutateurs de rassembler les cartons de vote dans l'urne et de procéder au dépouillement.

Philippe Thévenot (Begnins) a été élu avec 83 voix et Damien Richard (Longirod) avec 69 voix

6) Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 à Founex

A la page 11, le titre du préavis 41-2019 est corrigé : il s'agit de la « Contribution sur le fonds TP » et non de l'Arrêt de bus route des Vignerons à Perroy.

Le procès-verbal tel que modifié est adopté par 107 oui, 4 abstentions et 0 non

7) Préavis DISREN 40-2019 « Etat financier du Fonds TP régional »

Valérie Jeanrenaud invite *Rupert Schildböck (délégué CC, Gland)*, rapporteur de la commission Ad hoc chargée d'étudier ce préavis, à lire les conclusions de celle-ci :

-Notant que le solde disponible des onze projets Fonds TP déjà réalisés et bouclés est de CHF 1'361'855.57 ;

-Consciente du fait qu'il reste un certain nombre des mesures déjà identifiées à réaliser dans le cadre du Programme TP ;

-Sachant que toutes les communes partenaires du programme et Fonds TP avaient en 2010 accepté le financement du Fonds TP à la hauteur de CHF 155 par habitant ;

-Convaincue de l'impact positif des projets déjà réalisés dans le cadre du Programme TP actuel sur la population et les visiteurs des communes partenaires du Fonds TP et convaincue de l'utilité d'utiliser le solde disponible du Fonds TP pour contribuer au financement des dernières mesures déjà identifiées à réaliser dans le cadre du Programme TP ;

-Notant également que le premier bilan du Programme TP publié en 2018 a été très positif et que le Forum régional de la mobilité du printemps 2018 a exprimé le souhait qu'un système similaire au Programme TP actuel soit envisagé pour les années à venir ;

La commission Ad hoc recommande aux délégués d'accepter le préavis 40-2019 :

-d'entériner les dépassements au Fonds TP de deux des onze préavis terminés d'un montant de CHF 52'802.61 ;



Région de Nyon

-de réaffecter au Fonds TP le solde disponible des onze préavis terminés d'un montant de CHF 1'361'855.57 ;

-et d'entériner les dépenses hors préavis au Fonds TP pour un montant de CHF 81'923.77.

Ensuite, la Présidente invite *Francis Costiou (délégué municipal, La Rippe)*, rapporteur de la commission des finances chargée d'étudier ce préavis, à lire les conclusions de celle-ci :

La COFIN s'est interrogée sur l'exactitude des chiffres présentés dans le préavis 40-2019. Malgré ce fait, considérant que les montants des écarts constatés ne sont pas très significatifs par rapport au fond TP dans son intégralité et que l'impact sur les comptes des communes devrait être nul, elle recommande au Conseil intercommunal d'accepter le préavis tel que présenté. Elle émet toutefois les recommandations suivantes :

-Que les comptes des exercices dès 2018 comportent un détail clair des dépenses sur les fonds dédiés (TP et DISREN, Filières Bois et les mesures pour apprentis), ce qui pourrait impliquer que le mode de comptabilisation soit amélioré. La COFIN s'engage à fournir au Conseil lors de la revue des comptes un rapport dédié sur le sujet incluant les dépenses hors préavis pour le fond TP ;

-Que les dépenses extra budgétaires soient portées à la connaissance de la COFIN et du Conseil intercommunal dans les meilleurs délais.

La discussion est ouverte. Concernant la signalisation quant au manquement des amendements sur les préavis, *Chantal Landeiro (membre du CoDir)* précise que le CoDir va y remédier. En ce qui concerne la remarque sur le suivi des dépenses hors préavis, *Chantal Landeiro* explique que cela est dû à la complexité du dossier. Il faut tenir compte qu'il y a tout d'abord le préavis initial, ainsi que plusieurs années de suivi de financement. Le CoDir invite notamment la Commission des finances à parcourir les bilans 2014 à 2018.

Igor Diakoff (délégué municipal, Prangins) s'étonne du tableau qui figure dans le préavis indiquant le projet de modification de carrefour concernant la commune de Prangins, alors que le projet avait été abandonné. La responsable des finances au CoDir explique que le chapitre en question du préavis mentionne ce qui est prévu de base. Le CoDir a souhaité donner l'intention des réalisations sous l'égide des fonds TP, mais cela n'a pas d'incidence sur le préavis.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote du préavis tel que présenté.

Le préavis 40-2019 est adopté à l'unanimité

8) Préavis 41-2019 « Contribution de CHF 108'000.- sur le fonds TP pour la sécurisation des deux arrêts de bus de la route des Vignerons à Perroy

Valérie Jeanrenaud invite le rapporteur de la commission Ad hoc, *Michel Burnand (délégué municipal, Vich)*, à lire les conclusions du rapport. La commission Ad hoc relève que la sécurisation des arrêts de bus « Perroy Village » et « Perroy Vinicole » s'inscrit dans le projet global de réfection de la route des Vignerons en traversée de localité entrepris par la commune de Perroy, projet pour lequel un préavis (42-2019 DISREN) sera présenté au Conseil intercommunal en mai 2019.



Cette demande de contribution pour la sécurisation de ces arrêts est en accord avec les objectifs principaux du Programme TP, à savoir la priorisation des transports publics, la sécurisation de l'accès aux arrêts et l'accessibilité aux bus. Ce projet n'étant pas inscrit dans la planification du fonds TP, cette contribution ne pèsera pas les prochains projets TP.

Au vu de ce qui précède, les membres de la commission, à l'unanimité, recommandent au Conseil intercommunal d'accepter les conclusions du préavis 41-2019, soit d'accorder la contribution de CHF 108'000 sur le fonds TP pour la sécurisation des deux arrêts de bus de la route des Vignerons à Perroy.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 41-2019 est adopté à l'unanimité

9) DISREN - Rapport de la commission ad hoc concernant la réponse du Comité de direction au sujet d'une démarche participative pour l'aménagement du Pôle nature de la Givrine

La Présidente invite le rapporteur de la commission Ad hoc, *Claude Farine (délégué CC, Nyon)*, à lire les conclusions du rapport. La commission a analysé la réponse du comité de direction concernant la mise sur pied d'une démarche participative au sujet du Pôle nature de la Givrine. Elle a pris note de ses propositions quant à une « démarche participative », mais estime qu'elles n'offrent pas à la population la possibilité de prendre pleinement la question en main. Elle souhaite en conséquence que soit mis sur pied une démarche qui parte de la base et remonte directement en direction des autorités régionales.

Ainsi, six ateliers seraient créés (un dans les quatre sous-régions, un qui réunirait les associations proches de la nature, enfin piloté par le Conseil des jeunes et les associations de jeunesse). Pour que cette démarche réussisse, la Commission estime enfin qu'un « plan d'attaque » très serré devrait être mis sur pied sur le plan de la communication. Les membres de la commission sont prêts à développer cette partie avec le CoDir.

La Commission ne reprend donc que partiellement les propositions du Comité de direction. Elle demande que cette démarche se réalise impérativement avant que la deuxième étape du Pôle tourisme nature de la Givrine soit mise en route.

Pour toutes ces raisons, la commission demande de prendre partiellement acte de la réponse du CoDir et de l'inciter à présenter une pré-étude concernant une véritable démarche participative.

La discussion est ouverte. *Marinella Page (déléguée municipale, Bursins)* s'étonne que l'on puisse prendre « partiellement » acte d'un document ; soit on en prend acte, soit pas du tout. *Claude Farine (délégué CC, Nyon)* explique que la commission ne prend en compte qu'une partie des propositions du CoDir.



Région de Nyon

Francis Costiou (délégué municipal, La Rippe) demande pourquoi la commission ne s'est pas sentie apte à chiffrer les propositions qu'elle a elle-même faites. *Claude Farine (délégué CC, Nyon)* précise que cela dépend de ce que le CoDir retiendra comme projet. *Gérald Cretegny (Président du Codir)* souhaite que le CoDir reste ouvert sur le développement de la participation. L'exécutif analysera et prendra en compte les projets réalistes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote : « *Acceptez-vous les conclusions du rapport de la commission ad hoc tel que présenté ?* »

Les conclusions du rapport de la commission sont acceptées par 62 oui, 17 abstentions et 32 non

10) Communications du Comité de Direction

Tout d'abord, le CoDir rappelle que *Patrick Freudiger (Secrétaire général)* quitte ses fonctions à fin 2019 en vue de sa retraite et il est chaleureusement remercié par le Codir et le Bureau, pour tout son investissement, ses compétences et le travail fourni. Il est acclamé par toute l'assemblée. Le CoDir souhaite la bienvenue à Olivier Haener, nouveau secrétaire général, dès avril 2019.

Ci-dessous les autres communications qui se trouvent dans l'annexe PDF joint à ce procès-verbal :

1. Suite du Forum sur la collaboration régionale
2. Réseau VLS Région de Nyon
3. Extension à venir cette année
4. Réseau cyclable régional
5. Carnet d'avantages loisirs 2019
6. Bilan des quatre projets DISREN en 2018
7. Bilan DISREN 2018
8. Bilan des douze projets DISREN en 2017-2018
9. Projets DISREN 2017-2018
10. Joutes sportives 2019
11. Mérites sportifs régionaux
12. Le district et le siècle des Lumières
13. Les réseaux sociaux
14. Départs

11) Dépôt de préavis

Préavis 39-2019 : Extension de l'Usine à Gaz. La commission Ad hoc est composée de : *Elvira Rölli (déléguée municipale, Arzier-Le-Muids)*, *Francis Costiou (délégué municipal, la Rippe)*, *Florence Ursenbacher (déléguée municipale, Luins)*, *Alain Barraud (délégué municipal, Chavannes-de-Bogis)*, *Chantal Maurer (déléguée municipale, Mont-sur-Rolle)*.



Région de Nyon

Préavis 43-2019 : Mesures modes doux route des Vignerons à Perroy. La commission Ad hoc est composée de : *Michael Rohrer (délégué municipal, Gland), Régina Bovet (déléguée CC, Gland), Claude Farine (délégué CC, Nyon), Christian Parmelin (suppléant municipal, Bursins), Evelyne Vogel (déléguée municipale, Trélex).*

12) Divers et propositions individuelles

La Présidente confirme que le système enregistrant le contrôle des présences sera fermé à 20h00. Elle prie donc les délégués de prendre leurs dispositions pour arriver à l'heure.

Les documents pour les législatifs des communes seront placés sur le site internet de Région de Nyon.

Claude Farine (délégué CC, Nyon) prend la parole et se dit surpris d'apprendre par la presse qu'une future patinoire régionale (au stade de projet) serait située à Gland. Le Conseil intercommunal devrait être informé officiellement sur le projet (enveloppe financière) pour pouvoir définir le cercle porteur, afin que les communes collaborent dès le départ.

Gérard Produit (membre du CoDir) précise qu'il est logique de construire une patinoire là où le bassin de population est le plus important. *Gérald Cretegnny (Président du CoDir)* explique qu'une étude doit être effectuée au niveau régional, avant que le CoDir se prononce sur la faisabilité d'une patinoire ainsi que sur l'aspect régional. Pour le moment, c'est un début de réflexion.

La parole n'étant plus demandée pour les divers, la séance est levée à 21h50.